

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2014

<p>NOMBRE DE MEMBRES composant le Conseil : 35 en exercice : 35 présents : 33 représentés : 1 pour : 34 abstentions : contre :</p>

OBJET : Approbation du compte de gestion 2013 de la Ville

L'An deux mille quatorze, le vingt neuf avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le vingt trois avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, J. N'GALLE-EBOA, S. LE ROUZES, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

S. CROCI à C. BIGRET

Absents excusés : P. BUCHET

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions

Le Conseil,

Vu le compte de gestion élaboré par le Trésorier Municipal, retraçant les recettes et les dépenses 2013 du budget de la ville ainsi que les documents afférents

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

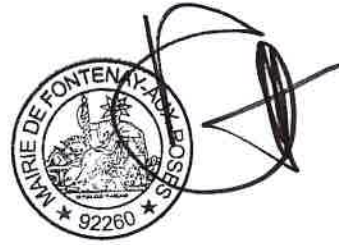
Article 1 : d'approuver le compte de gestion de M le Trésorier Municipal pour l'exercice 2013 qui présente des résultats concordant avec ceux du compte administratif 2013 de la ville présenté par l'Ordonnateur.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine,
- M. le Trésorier Municipal

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Laurent VASTEL



Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En Préfecture le **14 MAI 2014**
Publication/Affichage le **15 MAI 2014**
Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale Adjointe autorisée
AL. DUNY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AL. DUNY', written over the typed name.